

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 17 mars 2021

Date de la

Convocation :

12 mars 2021

Date d’Affichage :

19 mars 2021

Objet : Délibération n° 2021-035

Ecole communale : demande de subvention

« Plan de relance, continuité pédagogique »

**L’an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que l’école de la commune peut bénéficier du financement de l’appel à projets « **Plan de relance, continuité pédagogique- Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires** » et présente à cet effet un projet d’équipements dont le montant est estimé à 5 000 € HT.

CONSIDERANT que l’appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d’appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l’équipement des écoles d’un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l’accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

CONSIDERANT que cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l’ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n’ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l’Éducation.

CONSIDERANT que l’aide de l’État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l’exposé de M. le Maire.
- **S’ENGAGE** à financer ce projet d’équipement.

AR PREFECTURE

005-210501839-20210317-2021_035-DE
Regu le 19/03/2021

- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Etat pour le financement de ce projet.
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout document lié à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE